

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT
RURAL

**FEADER CENTRE-
VAL DE LOIRE
2014-2022**

**RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS
BILAN AU 31/12/2021**

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL

FEADER CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2022

La Région Centre-Val de Loire est devenue Autorité de gestion du Programme de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2022. La période 2014-2020 initiale est prolongée de 2 années supplémentaires, qui servent de transition au futur programme FEADER qui débutera en 2023*.

*Pour en savoir plus, rendez-vous page 8.

Ce document vient présenter un résumé à destination du grand public des actions mises en œuvre par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur le territoire fin décembre 2021.

FOCUS

497,44 M€ (dont 30,21 M€ de crédits relance EURI). C'est la dotation mobilisée par l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



Comprendre le fonctionnement du programme

Le programme FEADER est un instrument de financement de la Politique Agricole Commune (PAC), qui accompagne la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le territoire du Centre-Val de Loire. Il s'articule autour de 5 priorités :

PRIORITÉ 2 - Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture

103,4 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques agricoles

9,9 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

319,5 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO₂

4,9 M€ DISPONIBLES

LEADER (priorité 6)

LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. L'objectif est de soutenir des projets pilotes à destination des zones rurales au sein de territoires LEADER.

Le chiffre

28,325 M€ C'est le montant de l'enveloppe budgétaire FEADER allouée aux 23 Groupes d'Action Locale (GAL), soit une enveloppe moyenne de 1 M€.

Le chiffre

5,9 M€ sont consacrés à l'Assistance technique permettant d'assurer la mise en œuvre du Programme.

PRIORITÉ 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

53,9 M€ DISPONIBLES

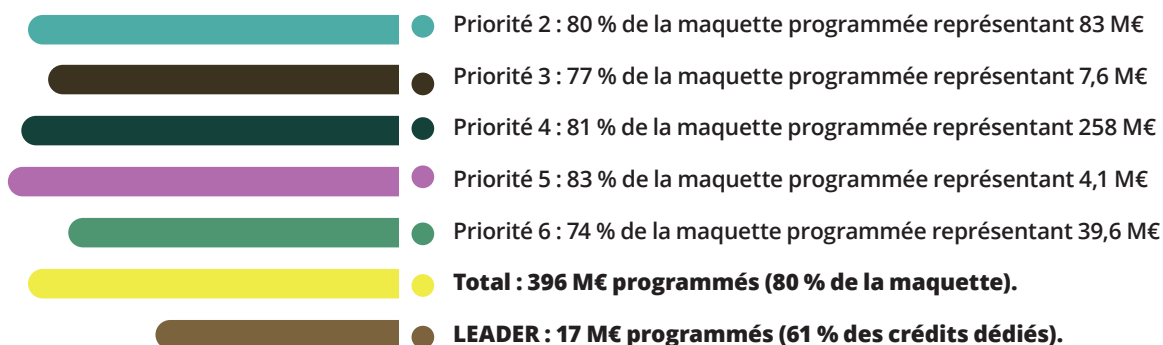
FOCUS

Depuis novembre 2019, la réglementation européenne permet l'utilisation d'un taux forfaitaire pour le remboursement des frais à un ou plusieurs bénéficiaires d'opérations avec une Assistance Technique financée par les programmes de développement rural 2014-2020.

Le taux forfaitaire est fixé à 4 % des déclarations de dépenses des mesures 1 à 19 du PDR. Cette possibilité a été mise en œuvre pour le PDR Centre-Val de Loire dans la version validée le 26 octobre 2020. Les premiers versements ont eu lieu en 2021.



État d'avancement du Programme au 31/12/2021



BILAN PAR DOMAINE PRIORITAIRE AU 31/12/2021

PRIORITÉ 2 AMÉLIORER LA VIABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LA COMPÉTITIVITÉ DE TOUS LES TYPES D'AGRICULTURE

2a. « Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole »

En 2021, 4 appels à projets ont été lancés pour soutenir les investissements agricoles : 2 appels à projets au 1^{er} semestre pour mobiliser des crédits hors plan de relance, et 2 autres en fin d'année 2021, avec uniquement du FEADER relance. Ces derniers étaient réservés aux exploitations en agriculture biologique ainsi qu'aux exploitations engagées dans une transition agroécologique.

% DE CONSOMMATION DES FINANCEMENTS PUBLICS PAR FILIÈRE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN 2021



* Correspondant à des investissements de réduction des intrants cofinancés par les Agences de l'eau au titre d'Écophyto.

2b. « Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations »

Après la révision du PDR fin 2016, les dotations jeunes agriculteurs ont été revues à la hausse suite à l'arrêt du dispositif de prêts bonifiés. Les installations aidées ont ainsi été augmentées. Cette constatation observée en 2017 et 2018 et stabilisée en 2019, a légèrement diminué en 2020 pour réaugmenter en 2021 avec 252 installations aidées. Le montant moyen de la DJA 2021 s'établit à 33 880 € par jeune aidé.



ZOOM SUR...

5^{ème} PROGRAMME HERBE ET FOURRAGES 2021-2022, UN SUIVI SUR-MESURE POUR AIDER LES ÉLEVEURS À MIEUX ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Porteur de projet : **Chambre d'agriculture de l'Indre**
 Localisation : **Châteauroux (36000)**
 Date de fin de réalisation : **31/12/2022**
 Subvention européenne : **403 907 €**
 Coût total : **504 884 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

La gestion du système fourrager et du pâturage représente un enjeu majeur pour les exploitations. Leur optimisation permet de réduire les coûts de production et de gagner en autonomie alimentaire. Ces dernières années, la Région a accompagné les éleveurs à une meilleure valorisation des surfaces en herbe. Mais ces progrès demeurent fragiles face aux aléas climatiques et un enjeu majeur se dessine : la sécurisation des systèmes d'élevage.

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce programme accompagne les éleveurs vers une meilleure résilience face au changement climatique. Cela se traduit par l'identification et des préconisations pour sécuriser l'autonomie fourragère et protéique des élevages de la région mais aussi par une meilleure caractérisation des évolutions climatiques actuelles et futures. Un site Internet a été développé (plus de 4 000 visites) et 4 500 personnes ont reçu des flashs hebdomadaires. Des partenariats avec les centres techniques et les instituts de recherche ont été renforcés, notamment avec l'Organisme Inter-Établissement de Réseau (OIER) des Bordes, le Cirpo et l'INRAE.

PRIORITÉ 3 PROMOUVOIR L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE, LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET LA GESTION DES RISQUES AGRICOLES

3a. « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant au mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ».

NOMBRE DE PROJETS PROGRAMMÉS PAR TYPE D'OPÉRATION LIÉ À LA PROMOTION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE*

Industrie agroalimentaire	7 projets	2,5 M€
Transformation à la ferme	7 projets	134 K€

À savoir : aucun dossier relatif aux projets collectifs de la filière alimentaire et la promotion des produits régionaux, n'a été programmé depuis le début de la programmation : ce type d'opération a donc été fermé lors de la révision du PDR en mai 2021.

*Les dossiers programmés ont consommé 73 % des crédits disponibles.

3b. « Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitables »
 Le TO51 (accompagner l'anticipation des risques) permet de financer les systèmes de protection des vignes et des vergers contre le gel. Ce TO a été fortement mobilisé depuis les gels des printemps 2016 et 2017 sur le vignoble régional. Fin 2021, la totalité de l'enveloppe budgétaire de 1,5 M€ FEADER est consommée.



858 ha

de vignes protégées au moyen de 191 tours antigel.

À savoir : compte tenu de la dynamique de programmation, la maquette de ce TO a été abondée de 400 K€ en 2021 lors de la révision du PDR en mai 2021 par des crédits issus du transfert du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier de la PAC.



ZOOM SUR...

LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MALTAGE

Porteur de projet : **SAS Le Malt**

Localisation : **Cloyes les trois rivières (28220)**

Date de fin de réalisation : **22/12/2023**

Subvention européenne : **212 808 € (30 %)**

Coût total : **739 621 €**



CONTEXTE ET OBJECTIF

SAS Le Malt produit du malt artisanal, ingrédient principal pour l'élaboration de la bière et des spiritueux comme le whisky. Pour se différencier des concurrents, les artisans brasseurs s'approvisionnent en ingrédients locaux pour revendiquer l'ancrage local et "terroir" tant recherché par les consommateurs. Pour proposer une gamme complète de malts locaux (bio et conventionnels) à des prix acceptables, des investissements conséquents sont nécessaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

Une unité de maltage intégrale va être mise sur pied, avec la création d'une nouvelle ligne de process. Ce dernier dure environ 6 à 7 jours par lot de 10 tonnes et fonctionne toute l'année 24h/24. Le pilotage par automate est indispensable pour assurer une continuité et une qualité de suivi.

Le projet de la SAS Le Malt est financé par des crédits FEADER du plan de relance européen suite à la crise sanitaire COVID 19. Dans le PDR Centre-Val de Loire, 4 M€ de FEADER Relance (sur les 30 M€ de FEADER Relance du PDR) ont été fléchés sur les aides aux IAA (Industries Agro-Alimentaires). La particularité de ces crédits est le taux de cofinancement de 100%, c'est-à-dire que le FEADER finance seul les projets, au taux d'aide publique prévu dans le PDR, sans autres financements publics

PRIORITÉ 4 RESTAURER, PRÉSERVER ET RENFORCER LES ÉCOSYSTÈMES LIÉS À L'AGRICULTURE ET À LA FORESTERIE

La part prépondérante de la maquette est constituée de mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle SIGC (ou mesures surfaciques) : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), agriculture biologique et ICHN.

des engrais et des pesticides »

La maquette financière FEADER du TO44 de 115,95 k€ permettant d'accompagner les investissements agricoles non productifs est entièrement programmée.

ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS PUBLICS CONCERNANT LES MAEC ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- 2018 : 10,8 M€ MAEC – 11,9 M€ agriculture biologique
- 2019 : 9,8 M€ MAEC – 11,4 M€ agriculture biologique
- 2020 : 12,4 M€ MAEC – 13 M€ agriculture biologique
- 2021 : 8,3 M€ MAEC – 12 M€ agriculture biologique

4a. « Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens »

CONSOMMATION LIÉE À LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS DE LA MESURE 7 PAR TYPE D'OPÉRATION

4b. « Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion »

TO713 plan de gestion des sites de haute valeur naturelle	157 K€
TO761 animation des documents de gestion des sites Natura 2000	2 566 K€
TO762 contrats Natura 2000	609 K€
TO763 animation, gestion et restauration des sites à haute valeur naturelle	5 430 K€
TO712 élaboration des DOCOB Natura 2000*	aucun dossier programmé

* Ce type d'opération a été fermé dans la dernière version du PDR fin 2021 et les crédits de ce TO transférés sur l'animation Natura 2000 (TO 761).



ZOOM SUR ...

LES AIDES À LA CONVERSION DE SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Porteur de projet :

M. Frédéric Bon

Localisation : **Saint Hilaire en Lignières (18)**

Date de fin de réalisation : **2021-2025**

Subvention européenne : **50 009 €**

Coût total : **99 998 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

La conversion des surfaces en bio a débuté en mars 2021 sur l'exploitation en polyculture-élevage ovins (77 ha). Une partie des cultures annuelles est en autoconsommation pour les 160 ovins de l'exploitation. Les animaux passeront en conversion en 2023. L'exploitant avait déjà des pratiques très respectueuses de l'environnement. La conversion biologique a permis de valoriser ces efforts.

RÉSULTATS ATTENDUS

La taille de la ferme permet, grâce à une aide pour la Conversion de surfaces en Agriculture Biologique de 20 000 € annuel, de compenser les surcoûts et les manques à gagner liés à l'adoption des pratiques de l'agriculture biologique. L'exploitant a ainsi pérennisé son activité et les ovins sur la ferme.



PRIORITÉ 5 PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CO₂

5e. « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie »

TAUX DE PROGRAMMATION DES TYPES

TO431 dessertes forestières	83 %
TO86 mécanisation des entreprises de travaux forestiers	80 %
TO641 mesure d'accompagnement des scieries en zones rurales	93 %

D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES

22 projets ont pu être financés en 2021 pour un budget total de 0,7 M€ de FEADER.



ZOOM SUR... L'ACQUISITION D'UN PORTEUR FORESTIER

Porteur de projet :

SARL GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT

Localisation : **Montereau (45260)**

Date de fin de réalisation : **03/05/2023**

Subvention européenne : **45 000 €**

Coût total : **310 000 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

Les prestations d'exploitation forestière relatives à l'abattage et au débardage de bois feuillus et résineux augmentent. Ainsi, la SARL GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT a souhaité investir dans un porteur forestier pour compléter la gamme de ses services et assurer la réalisation de ses contrats.

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce nouveau service permet de faire grandir l'entreprise (avec un recrutement prévu) et de confirmer son engagement en faveur du respect de l'environnement (pneus basse pression, huile biodégradable, limitation de la portance sur les sols). L'entreprise apporte aussi une grande attention au recyclage des consommables.



PRIORITÉ 6 PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE, LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

6a. « Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois »

Un seul TO est ouvert sur ce domaine prioritaire « Création et modernisation d'hébergement touristique ». Après un début de programme avec très peu de dossiers, la programmation a connu une nette accélération pendant l'année 2018 et s'est achevée en 2019 en consommant l'intégralité des crédits disponibles.

6b. « Promouvoir le développement local dans les zones rurales »

TAUX DE PROGRAMMATION PAR TYPE D'OPÉRATIONS

TO711 élaboration de schémas locaux de santé	74 %
TO74 financement des maisons et centres de santé	110 % > 15 maisons de santé pluridisciplinaires ont pu être financées
TO75 véloroutes	63 % > grâce au réabondement de 3,38 M€ de la maquette en 2021, 5 projets de véloroutes supplémentaires ont pu être financés.

6c. « Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des Technologies de l'Information et de la Consommation (TIC) dans les zones rurales »

Le TO73 permet de financer la montée en débit des infrastructures numériques sur les territoires ruraux. 5 dossiers sont programmés représentant 99 % de la maquette financière.



ZOOM SUR...

OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER : LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX

Porteur de projet :

SMO BERRY NUMÉRIQUE

Localisation : **Bourges (18000)**

Date de fin de réalisation : **31/12/2019**

Subvention européenne : **1 754 000 €**

Coût total : **3 508 000 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

Berry numérique met en œuvre le déploiement du très haut débit sur plus de 70 % du département du Cher. L'un de ses objectifs : étendre des solutions de montée en débit complémentaire (cuivre et radio) sur l'ensemble du département pour fournir aux foyers du Cher, non couverts par les déploiements de la fibre à l'abonné, un accès haut débit supérieur à 10Mbits/s.

RÉSULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre de solutions de montée en débit du réseau téléphonique sur 24 sites, et celle du réseau radio WifiMax sur 59 relais.



ÉTAT D'AVANCEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE LEADER

En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'Action Locale Leader (GAL) ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. Une enveloppe globale de 28,3 M€ a été attribuée, soit environ une moyenne d'1 M€ par GAL. Compte-tenu de la prolongation de la période de programmation de 2 ans, jusque fin 2022, des compléments de crédits ont été fléchés sur la mesure 19 LEADER lors de la révision du PDR en mai 2021 : + 4,67 M€.

Au 31 décembre 2021, 61 % des crédits dédiés à LEADER ont été programmés. Ainsi, le Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Centre-Val de Loire figure parmi les PDR avec les meilleurs taux d'engagement et de paiement de France. En effet, le taux d'engagement est de 58 % de la maquette LEADER (soit 16 M€ engagés). Quant au taux de paiement, il est de 42 % (12 M€ FEADER payés). Cependant, il faut noter qu'il existe une disparité dans le niveau de programmation des 23 GAL du Centre-Val de Loire, avec des taux pouvant varier de 39 % à 81 %.

Des projets qui prennent forme

En consultant les GAL du Centre-Val de Loire, il a été possible de savoir quels étaient les degrés d'avancement des programmes. Fin 2021, 83 % des maquettes LEADER étaient susceptibles d'être consommées. Ce pourcentage illustre une dynamique d'avancement des programmes avec des stocks de dossiers importants.

Le partage d'expérience au cœur de la démarche

En 2018, le Réseau Rural Régional Oxygène* a apporté un appui aux GAL volontaires en les faisant travailler par petits groupes sur des thématiques prioritaires : la coopération, l'évaluation et la communication LEADER. Les travaux de chaque groupe ont abouti à des documents transmis à tous les GAL. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques, réalisé à partir des retours d'expérience de chacun, adapté aux GAL du Centre-Val de Loire. Depuis septembre 2020, l'animation du réseau est assurée par le prestataire : Villes au Carré, en lien avec InsTerCoop, Unadel et InPACT Centre.

**Pour en savoir plus, rendez-vous page 8.*

Un plébiscite pour les financements FEADER !

Pour le PDR Centre-Val de Loire, le seuil de dégageant d'office au 31 décembre 2021 était de 218 M€ de FEADER payés pour ne pas perdre de crédits. Ce seuil a été largement dépassé : 295 M€ ont été payés au 31 décembre 2021.



APPELS À PROJETS 2021 INVESTISSEMENTS

PRODUCTIFS AGRICOLES (TO41)

En 2021, 4 appels à projets ont été lancés : 2 appels à projets au 1^{er} semestre pour mobiliser des crédits hors plan de relance, et 2 appels à projets lancés fin 2021 avec uniquement du FEADER relance (sans contrepartie publique) : un appel à projets réservé aux exploitations en agriculture biologique, et un appel à projets réservé aux exploitations engagées dans une transition agroécologique.

Au total, ce sont plus de 1 000 dossiers qui ont été déposés et instruits en 2021 sur ces 4 appels à projets : ce chiffre est à comparer avec les années antérieures où le nombre de dossiers déposés variait entre 300 et 400 dossiers/an !

APPELS À PROJETS HORS PLAN DE RELANCE :

comme les années antérieures, les projets portés par la filière élevage sont prépondérants mais d'autres filières bénéficient des fonds (68 % des crédits du TO41 alloués à l'élevage en 2021 contre 73 % en 2020).

Il s'agit essentiellement de projets d'adaptation des bâtiments agricoles ou de projets mixtes bâtiment/matériel. Les dossiers collectifs portés par des CUMA représentent 15 % des projets retenus. Les dossiers portés par les filières grandes cultures correspondent à des investissements de réduction d'intrants (co-financés par les Agences de l'eau au titre d'Ecophyto) : 17 % des projets retenus en 2021.

POUR LES APPELS À PROJETS 2021 RELANCE AU TITRE DU TO41 : les 2 appels à projets ont été ouverts du 22 novembre 2021 au 28 janvier 2022. Au total plus de 18 M€ d'aides ont été déposés pour un budget de 12 M€ de FEADER relance prévu au PDR. Les dossiers sont instruits et programmés en 2022, mais les dossiers déposés seront suffisants pour programmer les crédits FEADER relance prévus sur ce type d'opération.



POUR ALLER PLUS LOIN

1 | Le « Réseau Oxygène - Le Lab des Transitions »

Initiative de la Région Centre-Val de Loire, le Réseau OXYGENE a vocation à constituer dès 2018 un réseau réunissant les acteurs du développement territorial, qu'ils agissent en secteur urbain ou rural. Les finalités de ce réseau sont de prolonger le réseau rural régional 2010-2013, mais élargi aux territoires urbains, et de constituer une caisse de résonance des initiatives locales inspirantes pour créer un effet d'entraînement en transférant les bonnes pratiques et en renforçant les synergies entre acteurs.

Véritable laboratoire, il permet de faire partager largement les enjeux d'une approche territoriale et intégrée de la transition et les leviers possibles de manière à mobiliser les territoires et acteurs volontaires pour faire face aux défis engendrés par la crise climatique : défis économiques, sociaux, environnementaux. Également, il vient renforcer les liens entre les acteurs locaux et le Monde Universitaire et de la Recherche.

2 | Poursuite de la programmation en 2021 et 2022

Le report de 2 ans de la prochaine période de la Politique Agricole Commune (PAC) au 1^{er} janvier 2023 se traduit, pour le FEADER, **par un prolongement de 2 années de la programmation 2014-2020 sur les années 2021 et 2022.**

Ce prolongement s'accompagne pour le PDR Centre-Val de Loire de **nouveaux crédits pour ces 2 années dites « de transition » d'environ 144 M€ de FEADER, dont 30 M€ issus du plan de relance européen.**

La Région a fait le choix de ne pas allouer de nouveaux crédits aux mesures du PDR d'hébergement touristique, en faveur de la santé, et de déploiement de réseaux de communication électronique étant donné que ces mesures sont prévues dans le nouveau programme FEDER 2021-2027.

Il est à noter également que les 2 mesures pour la plantation de haies, et l'agroforesterie sont financées sur ces 2 années par le plan de relance de l'État « Plantons des haies » sans financement FEADER.



Focus sur le site internet dédié

L'essentiel des activités est valorisé sur le site : <https://www.reseau-oxygene.fr>
Il met en visibilité actualités, appels à projet, ressources repérées ou produites par le réseau, retours d'expériences...



Le cadre réglementaire européen impose de conserver la même proportion de crédits au bénéfice de projets environnementaux dans le PDR (64 %) après la nouvelle allocation de moyens.



ZOOM SUR LA PROGRAMMATION DES CRÉDITS DITS DE TRANSITION

Une priorité de la Région Centre-Val de Loire pour ces 2 nouvelles années de programmation a été de renforcer le soutien à l'agriculture biologique, aux mesures agro-environnementales climatiques et aux indemnités compensatrices de handicaps naturels, soit un complément de 90 M€ pour ces 3 mesures « environnementales ». Parmi ces 90 M€, 13 M€ proviennent du plan de relance européen et sont destinés principalement au soutien des exploitations agricoles déjà engagées en agriculture biologique.

L'autre priorité a été de renforcer le soutien au renouvellement des générations avec un objectif d'atteindre 250 installations de jeunes agriculteurs aidées annuellement. Mais aussi d'accompagner les investissements des exploitations agricoles dans leurs efforts de relance et de transition : 34 M€ sont au bénéfice de ces 2 mesures sur 2021-2022 (dont 13 M€ du plan de relance européen fléchés sur les projets d'investissements agricoles).

Les autres crédits supplémentaires (20 M€) ont été ventilés pour poursuivre la programmation des mesures du PDR :

- 4 M€ (du plan de relance européen) pour les outils de transformation des produits agricoles.
- 3 M€ pour financer 5 nouvelles véloroutes.
- 2 M€ pour un nouvel appel à projets du Partenariat européen pour l'innovation.
- 1 M€ pour les investissements forestiers.
- 1 M€ pour le transfert de connaissances agricoles et forestières.
- 1 M€ au bénéfice de Natura 2000.
- 4,5 M€ ont été mis à disposition des territoires Leader qui avaient des projets à financer sur ces 2 années.